

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBAACH PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

REZ. PS 811/7700 HORNBAACH PEINTURE POUR SOLS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH
Rue: An der Altnah 10
Lieu: D-55450 Langenlonsheim
Téléphone: +49 (0)6704 9388-0
e-mail: info@schulz-farben.de
Internet: www.schulz-farben.de

Téléfax: +49 (0)6704 9388-50

Fournisseur

Société: HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG
Rue: Schellenrain 9
Lieu: CH-6210 Sursee
Téléphone: +41 419296262
e-mail (Interlocuteur): qualitaetsmanagement@hornbach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse 145; +49 (0)6704 9388-135 (9-15 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Potentiel de troubles endocriniens: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 2 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
13463-67-7	dioxyde de titane			10 - < 15 %
	236-675-5	022-006-00-2		
	Carc. 2; H351			
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol			1 - < 5 %
	225-878-4	603-052-00-8	01-2119475527-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = > 6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
5131-66-8	225-878-4	3-butoxypropan-2-ol	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3300 mg/kg		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,05 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 M akut; H400: M=1		

Information supplémentaire

La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique = 10 µm.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
 Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires:
 Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
 En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 3 de 13

consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO₂); Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Pour les non-secouristes

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),
Monoxyde de carbone

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acide fort, Base forte

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),
Monoxyde de carbone

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBAACH PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 4 de 13

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conserver hors de la portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acide fort, Base forte

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les informations fournies par le fabricant.

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 5 de 13

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
-	Valeur limite pour les poussières en général (inhalable)	-	10		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c. /jour
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	50 %
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	44 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	16 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	50 %
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	147 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	50 %
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	50 %
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33,8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,75 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
13463-67-7	dioxyde de titane	
	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau de mer	> 1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	> 1000 mg/kg
	Sédiment marin	> 100 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	> 100 mg/l
	Sol	100 mg/kg
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol	
	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	5,25 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Eau de mer (rejets discontinus)	5,25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,16 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 6 de 13

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Porter des gants appropriés. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port): 240min

Epaisseur du matériau des gants: 0,2mm

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Application au rouleau ou au pinceau. En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Nom commercial du produit/désignation	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):		8 - 9 ISO 976
Modification d'état		
Point de fusion:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C	calculé.
Point de sublimation:	non applicable	
Point de ramollissement:	non applicable	
Point d'écoulement:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 7 de 13

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'auto-inflammation: non applicable

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non applicable

Propriétés comburantes

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 23 hPa calculé.Pression de vapeur:
(à 50 °C) 123 hPa calculé.Densité (à 20 °C): ca. 1,16 g/cm³ DIN EN ISO 2811-3

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: dispersible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non applicable

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) > 20,5 mm²/s ASTM D 445

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur relative: non applicable

Taux d'évaporation: non applicable

9.2. Autres informations

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acide fort, Base forte

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),

Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 8 de 13

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	OCDE 425	
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 6,82 mg/l	Rat	Producteur	
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol				
	orale	DL50 3300 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Référence à d'autres sections: 2,3,15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Tête de boule	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	EPA-600/9-78-018	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	OCDE 202	
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 560 - 1000 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 560 mg/l	4 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,11 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	OCDE 201
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,04 mg/l	3 d	Selenastrum capricornutum	Producteur	OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(13 mg/l)	3 h	Boue activée	Producteur	OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol				
	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	90 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	OECD 302B	90 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OECD 303A	> 70 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol	1,2
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,7

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,95	Piscis	Producteur

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 10 de 13

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 11 de 13

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Non classifié

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non classifié

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non classifié

14.4. Groupe d'emballage: Non classifié

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Non classifié

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non classifié

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non classifié

14.4. Groupe d'emballage: Non classifié

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Non classifié

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non classifié

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non classifié

14.4. Groupe d'emballage: Non classifié

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): max. 100 g/l
 Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Revêtements monocomposants à fonction spéciale - revêtements en phase aqueuse, Valeur limite COV: 140 g/l
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 1,658 %

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBACK PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 12 de 13

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 811/7700 HORNBAACH PEINTURE POUR SOLS

Date de révision: 18.01.2021

Code du produit: REZ8558

Page 13 de 13

d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)